










FORMATION : BPA




Travaux de la production animale



Code RNCP 4891



<p>Le métier préparé</p> 	<p>Le salarié d'entreprise agricole effectue toutes les tâches d'une entreprise agricole en toute autonomie. Il est responsable de ses prises de décision, de la mise en œuvre des différents travaux. Il a des activités pratiques : conduite de divers matériels, soins aux animaux et mise en place et suivi des cultures...</p> <p>Le salarié d'entreprise agricole est polyvalent, ses compétences multiples doivent lui permettre de s'adapter à l'évolution très rapide de son métier.</p> <p>Pour cela, il doit savoir s'informer et s'insérer dans son entreprise. Il doit appliquer les consignes données mais faire preuve d'autonomie, et d'organisation dans son travail. Il doit prendre des initiatives et savoir gérer les situations inattendues.</p>
<p>Profils et prérequis</p> 	<p>Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins. Ils doivent justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la date de la dernière unité capitalisable permettant de délivrer le brevet professionnel.</p> <p>Les candidats doivent en outre avoir un projet professionnel en lien avec l'activité agricole, dans le domaine du salariat, à court ou à long terme. Ils doivent être attirés par l'élevage d'animaux de plusieurs espèces, et être prêts à utiliser différents types de matériels.</p> <p>Le BPA TPA est accessible après un CAPA (MA par exemple). Nous contacter pour toute autre modalité d'accès.</p>
<p>Objectifs de la formation</p>	<p>La formation vise à professionnaliser les futurs salariés agricoles à partir de l'élaboration de situations d'apprentissages elles-mêmes définies à partir des capacités qui constituent les UC, conformément au référentiel.</p>

	<p>Les objectifs sont de permettre à l'apprenant d'acquérir les compétences techniques, nécessaires à son activité future. Les situations professionnelles sont le « fil rouge » de la formation, car elles balayent tous les thèmes présents dans le référentiel, pour permettre l'acquisition des capacités constituant le diplôme.</p>
<p>Organisation et durée de la formation</p> 	<p>Pour les contrats d'apprentissage, la formation en alternance se déroule soit en 12 mois, soit en 24 mois.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La durée de formation en centre est comprise entre 16 et 28 semaines, soit de 540 à 980 heures selon la durée de formation. - La durée en entreprise est comprise entre 30 et 60 semaines selon la durée de formation. <p>Pour les stagiaires de la formation continue : 9 mois ou sur 24 mois pour les apprentis.</p> <p>Pour un parcours complet la formation BPA-TPA a une durée totale de 1 435 h : 1043 h en centre et 392 h en entreprise.</p> <p>Lieu de formation : CFPPA d'Ahun (centre constitutif de l'EPLEFPA de la Creuse)</p>
<p>Contenu de la formation</p> 	<p>La formation se compose de 5 Situations Professionnelles d'Evaluation (SPE) :</p> <p>SPE 1 : Soins et surveillance des animaux</p> <ul style="list-style-type: none"> · Epreuve 1 : Distribuer l'alimentation des animaux · Epreuve 2 : Manipuler et contenir un animal · Epreuve 3 : Entretenir un automoteur et assurer l'entretien courant du matériel et des bâtiments <p>SPE2 : Réaliser des travaux culturaux</p> <p>SPE3 : S'insérer dans l'entreprise et dans son environnement</p> <p>SPE 4 : Réaliser la traite</p> <p>SPE 5 : Réaliser les opérations courantes dans un élevage porcin</p>
<p>Evaluation</p> 	<p>L'évaluation du BPA TPA se fait au travers de 10 unités capitalisables (UC) tout au long des deux années de formation.</p> <p>Le candidat est évalué lors d'un entretien d'évaluation, à l'oral, à partir d'un support écrit qu'il a constitué au cours de sa formation. Le jury est composé de 2 formateurs ou d'1 formateur et 1 professionnel.</p>

<p>Certification</p> 	<p>Le BPA TPA est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC) spécifiques à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage.</p> <p>Les UC peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans. Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification.</p> <p>Il est délivré par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.</p>
<p>Méthodes et suivi pédagogique</p> 	<p>La formation est construite autour de modules qui permettent à l'apprenant de d'acquérir des compétences professionnelles tout au long de la formation. Les apprenants, sont systématiquement amenés à s'appropriier les cours théoriques, les visites, les interventions extérieures pour les mettre en relation avec leur propre projet professionnel.</p> <p>La pédagogie privilégie l'individualisation et l'acquisition d'autonomie.</p> <p>Les cours ont lieu en présentiel au CFPPA mais les ateliers pratiques et les stages permettent d'acquérir les gestes techniques. L'expérience acquise est prise en compte lors des retours de stage ou d'apprentissage. Tout au long de la formation, en centre et en entreprise, l'apprenant est amené à décrire et expliciter les différents travaux d'une exploitation</p> <p>Les périodes en entreprise font l'objet d'une restitution de vécus à chaque retour en centre. Une visite par an en entreprise et des contacts par téléphone ou visio-conférence sont effectués par le(la) référent(e) de formation pour le suivi de l'élaboration du dossier professionnel présenté à l'examen.</p>
<p>L'équipe pédagogique</p> 	<p>La coordonnatrice pédagogique de la formation (titulaire d'un diplôme d'ingénieur) prend en charge le recrutement des stagiaires, l'individualisation de leur parcours de formation, la coordination du groupe et le suivi individuel tout au long du parcours. Elle garantit l'articulation et la fluidité du parcours de formation individualisé de chacun. Elle coordonne les interventions des professionnels.</p> <p>Les formateurs/trices sont experts dans leur domaine d'intervention. Ils possèdent tous une expérience dans le domaine de compétence.</p> <p>La place des professionnels dans la formation : Notre implantation sur le territoire, nous permet d'avoir des partenariats avec les différentes organisations professionnelles agricoles : Chambre d'Agriculture, MSA, GDS, CER... qui font bénéficier de leur expertise les apprenants, au cours d'interventions, de visites. Les agriculteurs sont également des partenaires privilégiés. Ils accueillent les apprenants sur leurs exploitations pour des visites, ou lors de stages.</p>
<p>Les plus de la formation au CFA /</p>	<p>Les plus de la formation sont :</p>

<p>CFPPA d'Ahun</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Un réseau de maîtres d'apprentissage et partenariat avec la Chambre d'Agriculture - Une exploitation au sein de l'établissement avec + de 670 animaux sur 180 hectares - Une pédagogie de mise en situation professionnelle des apprenants en centre et en entreprise
<p>Coût de la formation / modes de financement</p> 	<p>Tout dépend de la voie choisie par l'apprenant.</p> <p>La formation est financée à 100% par les OPCO pour le secteur privé.</p> <p>Toutes les demandes de devis peuvent être effectuées à l'adresse mail suivante :</p> <p>Demande devis : marine.tourtaud@educagri.fr</p> <p>Par ailleurs, en cas de difficultés personnelles périphériques à la formation, nos équipes sont mobilisées pour aider au montage de dossiers issus du fond social.</p> <p>Enfin, certaines voies d'accès à la formation induisent des rémunérations. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat pédagogique ou le coordonnateur de la formation pour obtenir des informations supplémentaires quant aux différentes modalités possibles.</p>
<p>Voies d'accès à la formation et inscription</p> 	<p>La formation BPA TPA est accessible selon modalités par les différentes voies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation continue - Contrat ou période de professionnalisation - Apprentissage - Compte Personnel de Formation : RNCP4891 - Plan de formation - VAE <p>L'accès à tout ou partie de la formation (bloc de compétence) n'est pas possible actuellement.</p>

	<p>Pour toute inscription à la formation dans une des voies mentionnées ci-dessus, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat pédagogique.</p>
<p>Accessibilité de la formation par les personnes en situation de handicap</p> 	<p>Notre site de formation est accessible aux personnes en situation de Handicap. Nous disposons de référentes Handicap pour vous conseiller et vous orienter vers les meilleures solutions pour adapter la formation à votre situation :</p> <p>Au niveau du CFPPA (Formation pour adultes) : caroline.esposito@educagri.fr – 05 55 81 48 90 Au niveau du CFA (Formation par apprentissage) : stephanie.grandet@educagri.fr – 05 55 81 48 91</p>
<p>Locaux mis à disposition</p> 	<p>Le CFPPA vous accueille dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire.</p> <p>Le CFA vous accueille dans ses locaux ouverts au public le lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 puis du mardi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire.</p> <p>Les locaux comprennent des salles de cours, des salles informatiques, des plateaux techniques.</p> <p>Des chambres peuvent-être proposée et un accès au réfectoire du lycée est proposé. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pédagogique pour connaître l'ensemble des modalités y compris tarifaires.</p>

<p>Pour plus d'informations</p> 	<p> kevin.pigne@educagri.fr : Coordonnateur de la formation stephanie.grandet@educagri.fr : Secrétaire pédagogique référente du BPA TPA par apprentissage anne.marceron@educagri.fr : Secrétaire pédagogique référente du BPA TPA par la voie de la formation continue ou contrat de professionnalisation marine.tourtaud@educagri.fr : Responsable VAE </p>			
<p>Nos coordonnées</p> 	<p style="text-align: center;"> EPLEFPA de la Creuse CFA DE LA CREUSE CFPPA DE LA CREUSE Le Chaussadis 23150 AHUN </p> <p style="text-align: center;"> https://ahun.educagri.fr/ </p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td data-bbox="430 758 1310 873"> <p> CFA : Tel 05.55.81.48.91 Mail : cfa.ahun@educagri.fr </p> </td> <td data-bbox="1310 758 2172 873"> <p> CFPPA : Tel 05.55.81.48.90 Mail : cfppa.ahun@educagri.fr </p> </td> </tr> </table>		<p> CFA : Tel 05.55.81.48.91 Mail : cfa.ahun@educagri.fr </p>	<p> CFPPA : Tel 05.55.81.48.90 Mail : cfppa.ahun@educagri.fr </p>
<p> CFA : Tel 05.55.81.48.91 Mail : cfa.ahun@educagri.fr </p>	<p> CFPPA : Tel 05.55.81.48.90 Mail : cfppa.ahun@educagri.fr </p>			

INDICATEURS DE LA FORMATION

<i>Données de la session 2022-2023</i>	
Taux de réussite aux examens	95%
Taux de satisfaction des apprenants	74%
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois (<i>sortants 2022</i>)	58%
Taux de poursuite d'étude	66%
Taux d'interruption en cours de formation	0%
Taux de rupture des contrats d'apprentissage	0%



Plaquette de la formation - CFA



Plaquette VAE



Plaquette de la formation - CFPPA